

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 7 mars 2025, 18h

nombre de membres :
affiliés au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 13

13 Pour

Date de la convocation
03/03/2025
Date d'affichage
03/03/2025

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves (départ à 20h30) ; Mme DEMITRES Rolande (arrivée à 18h25) ; Mme GIRERD Huguette ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : M. MORNIEUX Christian (procuration donnée à PAILLÉ Florent) ; M. DONIO Frédéric (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à GIRERD Huguette) ; Mme CHATILLON Tiphanie (procuration donnée à WITKOWSKI Yves – départ à 20h30) ; M. SURGERE Clément (procuration donnée à DEMITRES Rolande)

Secrétaire de séance : Mme BOUCHISSE Corinne

Objet de la délibération : MODIFICATION DEMANDES DE SUBVENTIONS – RECONSTRUCTION TERRAINS DE TENNIS

Affaire n°10/2025

Madame le Maire rappelle le projet de reconstruction des terrains de tennis dont le budget prévisionnel est de 117 775 € H.T soit 139 825 € TTC.

Suite aux demandes de subventions faites par délibération du 31 mai 2024, les attributions n'ont pas été celles escomptées.

En effet, la DETR ne participe pas du tout au financement de ce projet et le Département a attribué 21 559 € à la place de 35 332 € prévus dans le plan de financement initial.

Madame le Maire indique que la Région pourrait subventionner ces travaux à hauteur de 40%.

Il convient donc de modifier le plan de financement initial en ce sens afin de déposer une demande de subvention à la Région.

Le nouveau plan de financement prévision serait donc le suivant :

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux arrondis
Région	Reconstruction tennis	47 110 €	40 %
Département	Reconstruction tennis	21 559 €	18 %
Total subventions publiques		68 669 €	58 %
Fonds propres		49 106 €	42 %
Total autofinancement		49 106 €	42 %
TOTAL GENERAL HT		117 775 €	100 %

Le Conseil Municipal, après discussion, à la majorité :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel du projet de reconstruction des terrains de tennis,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs précités,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces en ce sens.

Fait et délibéré.
Mme le Maire,

Y. VALLIN.

